

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL DE TERRITOIRE SEANCE DU 07 MAI 2018**

**N°: 90/18**

**Objet : DONNE ACTE DES DECISIONS  
DU PRESIDENT DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

L'an deux mil dix-huit et le sept du mois de mai  
à 18 heures 30

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU  
RHONE  
ARRONDISSEMENT  
DE MARSEILLE

\*\*\*\*\*  
METROPOLE AIX-MARSEILLE -  
PROVENCE

**CONSEIL DE TERRITOIRE**  
Communes d'Alleins, Aurons,  
Berre-l'Etang, Charleval,  
Eyguières, la Barben, la Fare-  
les-Oliviers, Lamanon, Lançon  
Provence, Mallemort,  
Pélissanne, Rognac, Saint-  
Chamas, Salon-de-Provence,  
Sénas, Velaux, Vernègues

Siège : 281 Bd Maréchal Foch  
B.P 274  
13666 Salon de Provence Cedex

\*\*\*\*\*  
Secrétaire de séance :  
David YTIER

\*\*\*\*\*  
Date publication/affichage :

24 MAI 2018

Le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, la Barben, la Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : 281 boulevard Maréchal Foch à Salon de Provence, sur la convocation en date du 27 avril 2018 adressée par Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de Territoire et Président de séance.

**Etaient présents à cette Assemblée :**

Patrick ALVISI, Serge ANDREONI, Patrick APPARICIO, André BERTERO, Marylène BONFILLON, Éric BRUCHET, Joëlle BURESI, Catherine CASORLA, Pierre CHOUZY, Chantal CLISSON, Carole CORREIA D'ALMEIDA, Claude CORTESI, Evelyne DE FILIPPO, Olivier DENIS, Jean-Claude FABRE, Françoise FERNANDEZ, Bérangère GAUTHIER, Rita GIACOBETTI, Philippe GINOUX, Philippe GRANGE, Jean-Pierre GUILLAUME, Olivier GUIROU, Nicolas ISNARD, Lionel JEAN, Didier KHELFA, Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Michel MILLE, Laurence MONET, Joseph PALMITESSA, Christian RAPAUD, Michel ROUX, Nathalie SAINT-MIHIEL, Marie-France SOURD, Jean VANWYNSBERGHE, David YTIER.

**Avaient donné pouvoir :**

Catherine BRICOUT donne pouvoir à Didier KHELFA, Monique BUNTZ donne pouvoir à Philippe GINOUX, Auguste COLOMB donne pouvoir à Philippe GRANGE, Dimitri FARRO donne pouvoir à Éric BRUCHET, Gérard FRISONI donne pouvoir à Rita GIACOBETTI, Hélène GENTECAGLIO donne pouvoir à Patrick APPARICIO, Alexandra GOMEZ donne pouvoir à David YTIER, Patricia HEYRAUD donne pouvoir à Olivier DENIS, Brice LE ROUX donne pouvoir à Jean-Claude FABRE, Stéphane LE RUDULIER donne pouvoir à Nicolas ISNARD, Jean-Pierre MAGGI donne pouvoir à Joseph PALMITESSA, Pascal MONTECOT donne pouvoir à Françoise FERNANDEZ, Yves WIGT donne pouvoir à Bérangère GAUTHIER.

**Etaient absents et excusés à cette Assemblée :**

Christophe AMALRIC, Florian BRUNEL, Jean-Claude CADIOU, Denis HOARAU, Richard LEROI, Corinne LUCCHINI, Henri PONS, Sandrine POZZI, Sandrine PRAT, Caroline TILLIE-CHAUCHARD, Philippe VERAN, Mourad YAHATNI.

**NOMBRES DE MEMBRES**

EN EXERCICE	PRESENTS	AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION
60	35	48

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180507-90-18-DE  
Date de télétransmission : 24/05/2018  
Date de réception préfecture : 24/05/2018

**Le Conseil de Territoire PREND ACTE des décisions du Président du Conseil de Territoire prises en application de l'article L. 5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délégation consentie au Président du Conseil de Territoire par délibération n°34/16 du 25 avril 2016.**

N°22/18 : Mission de maîtrise d'œuvre – Mise en place d'un décanteur-déshuileur sur la déchèterie de Rognac - SERET  
Montant : 6 626.07 € HT

N°23/18 : Mission de conseil juridique sur la mise en œuvre des pouvoirs de contrôle de la collectivité délégante sur son délégataire dans le dossier SMA Vautubière - Société d'avocats SINDRES  
Montant : 2 520 € HT

N°24/18 : Avenant n°1 à la convention de prestation de services n°132/15 - Pose de conteneurs, collecte et tri des textiles usagés - LE RELAIS PROVENCE  
Sans incidence financière

N°25/18 : Accord Cadre de prestations de services n° 3.17.0020 - Animations scolaires sur la valorisation des déchets et le développement durable pour le territoire du Pays Salonais - Groupement CPIE Pays d'Aix (mandataire) / Association Chemin Faisan / CPIE Rhône Pays d'Arles  
Montant :  
• seuil minimum annuel : 0 €  
• seuil maximum annuel : 55 000 € HT

N°26/18 : Convention de partenariat conclue avec la société AP Média pour le Salon des Maires, des élus locaux et des décideurs publics des Bouches-du-Rhône - AP MEDIA  
Montant : participation financière n'excédant pas 10 000 €

N°27/18 : Remplacement d'une pompe double circulation sur le réchauffeur à la piscine Claude Jouve à Berre l'Etang - SARL DE BERTO  
Montant : 3 550.00 € HT

N°28/18 : Avenant n°1 au MAPA 15/02 : fourniture, impression et livraison de supports de communication et de documents administratifs - Imprimerie RIMBAUD  
Sans incidence financière

N°29/18 : Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la station d'épuration de Sénas - Groupement conjoint Bureau d'Etudes Eysseric Environnement (Mandataire) / EURL d'Architecture Stéphane GOAVEC/ EKOS Ingénierie  
Montant : 70 560 € HT

N°30/18 : Avenant n°1 au MAPA 3170019 - Travaux pour la mise en sécurité de la ressource en eau de plusieurs sites d'ouvrages publics de production et de stockage d'eau potable en date du 03 novembre 2017 - SAS GUERPEL-CITEOS AVIGNON  
Sans incidence financière

N°31/18 : Convention de prestation de service : mise à disposition de bouteille d'oxygène médical à la Piscine Claude Jouve à Berre l'Etang - AIR LIQUIDE Santé France  
Montant : 723,60 € HT

N°32/18 : Bail civil de location entre la SCI JACKLION et la Métropole Aix-Marseille-Provence - SCI JACKLION  
Montant mensuel : 1 300 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Au registre suivent les signatures des présents.

Le présent acte sera exécutoire de plein droit dès publication et réception en Préfecture en application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, article 2 et de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (24 rue Breteuil 13006 Marseille) dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours administratif peut être exercé auprès du Président du Conseil de Territoire dans le même délai, celui-ci prolonge en ce cas le délai de recours contentieux.



**Nicolas ISNARD,**  
Président du Conseil de Territoire

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180507-90-18-DE  
Date de télétransmission : 24/05/2018  
Date de réception préfecture : 24/05/2018